

Décision

Générale

colonial

Décision n° 966 du 5 août 1963 :

n° 966

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 août 1963

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro

31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de deux cent trente francs français (230 FF) est accordée au Cercle « France-Outre-Mer », 79, avenue des Champs-Élysées, Paris (8°), C.C.P. 5620-57 Paris, à titre de contribution aux frais de fonctionnement de cet organisme. Cette dépense sera supportée par le Budget. local, exercice 1963, chapitre 26, article 2, § 8.